



Règlement concours photos 2020

La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA 44) organise un concours photos gratuit du 20 Juin 2020 au 31 Octobre 2020.

Ce concours est divisé en 3 catégories :

- Poissons blancs (dont carpe)
- Poissons carnassiers (eau douce)
- Milieux aquatiques (Paysages/ Faune/ Flore)

La participation à ce concours vaut acceptation sans condition de ce règlement.

Article 1 : Participants

Ouvert à tout détenteur d'une carte annuelle de Loire-Atlantique (interdépartementale, personne majeur, Découverte femme, mineur et découverte – de 12 ans) de l'année 2020.

Article 2 : Modalités

Pour participer au concours, il vous faut envoyer vos photos au **format numérique uniquement**, au format JPEG, à l'adresse mail suivante : secretariat@federationpeche44.fr

Les photos doivent être accompagnées du formulaire de participation dûment complété, téléchargeable sur le site www.federationpeche44.fr

Votre participation ne sera effective qu'à réception d'un mail de confirmation de la FDPPMA44.

Vous pouvez concourir dans l'ensemble des 3 catégories.

Un maximum de 3 photos par participant est accepté pour chaque catégorie.

Article 3 : Photos

Les photos doivent impérativement être prises dans le département de Loire-Atlantique.

Les poissons devront être présentés dans le milieu naturel (au bord de l'eau) et tenus avec respect et précautions. Aucune photo de poisson mort, ensanglanté ou posé par terre ne pourra être acceptée.

Les clichés doivent impérativement être vierges de toute signature, commentaire,....

Article 4 : Droit à l'image et droit d'auteur

Les participants cèdent l'intégralité de leurs droits à la FDPPMA44, qui s'engage à respecter leur droit d'auteur. Les photos pourront être utilisées librement pour toute action de communication de la FDPPMA44. Les participants devront s'assurer qu'ils ont l'autorisation des personnes et lieux photographiés. La FDPPMA44 se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect du droit à l'image.

Article 5 : Désignation des vainqueurs

Un jury se réunira après l'échéance du concours afin de désigner les vainqueurs pour chaque catégorie. Sont pris en compte la qualité et l'esthétique du cliché, l'originalité, la mise en avant du sujet ou du milieu.

Les décisions du Jury seront souveraines et sans appel.

Article 6 : Récompenses

Pour chaque catégorie, 3 clichés seront sélectionnés et les vainqueurs recevront chacun une carte de pêche 2021, de l'AAPPMA de Loire-Atlantique de votre choix. Il ne pourra être accordé plus d'une carte par participant.

Article 7 : annulation

La FDPPMA44 se réserve le droit d'annuler ce jeu concours pour quelque motif que ce soit.

Article 8 : infos complémentaires

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au 02 40 73 62 42 ou par mail à secretariat@federationpeche44.fr